

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 08 octobre 2024

Début de la séance : 20 h 30 mn

Étaient Présents : 10

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric

Pouvoirs : de Gwènaëlle BRUTSAERT à Mathieu BARBIER – de Martine MÈMAIN à Sylvain MARCHAL

Était absent : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : Rachel DRON

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024
- Eglise : étude devis pour travaux de conservation et d'étude stratigraphique suite à la découverte de peintures murales
- Gîte communal : signature d'un avenant au lot n°3 plâtrerie/menuiseries extérieures
- Commerce multiservice : signature d'un acte de location-gérance avec le repreneur
- Travaux de voirie « Rue de Poursay »
- Décisions modificatives au budget
- Signature d'une convention avec le CDG 17 pour l'adhésion aux missions facultatives
- Questions diverses

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à participer à une minute de silence en la mémoire de Jaques RICARDEAU avant de commencer la réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024

Adopter à l'unanimité par les membres présents

2. Eglise : étude devis pour des travaux de conservation et d'étude stratigraphique suite à la découverte de peintures murales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration des intérieurs de l'église, des fragments de peintures murales ont été dégagés dans le chœur de l'édifice. Il s'agit d'une scène historiée où sont visibles 3 personnages à proximité d'une table dressé.

Une visite a été effectuée fin décembre 2023 en présence de Monsieur Lalanne, Conservateur des Monuments Historiques pour définir un protocole d'intervention.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour des travaux de conservation et d'étude stratigraphique.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De retenir le devis de ARTHEMA d'un montant de 6 284.52 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire
- De solliciter une subvention à la DRAC pour ces travaux

3. Gite communal : signature d'un avenant au lot n° 3 plâtrerie/menuiseries intérieures

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de menuiseries complémentaires (réalisation d'un solivage avec plancher dans la partie séjour/cuisine) et présente un devis de l'entreprise TRA RENOV 17 qui reprend l'ensemble des modifications à prévoir en plus -value

- Réalisation d'un solivage avec plancher + 3 750.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De faire réaliser les travaux complémentaires de menuiseries intérieures
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise TRA RENOV 17 un avenant pour une plus-value d'un montant de 3 750.00 € HT pour le lot n° 3 (plâtrerie/menuiseries intérieures), ce qui porte le montant du marché initial de 17 287.74 € hors taxes 21 037.74 € hors taxes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative (opération 115)

4. Commerce multiservices : signature d'un acte de location gérance avec le repreneur

Point annulé

5. Travaux de voirie « Rue de Poursay »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la SEC TP d'un montant de 23 292 € pour des travaux de réfection de la voirie Rue de Poursay et souligne que le MCA prend à sa charge 75 % de la somme ce qui laisserait 25 % à la charge de la commune soit 5 823 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De prendre à la charge de la commune 25 % des travaux de réfection de la voirie Rue de Poursay et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire

6. Décision modificative au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative suivant au budget de l'exercice 2024

Section INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2188 (76) – acquisition matériel	- 625.24 €	1323 – Département	36 800.00 €
2184 (79) – matériel de bureau et mobilier	625.24 €		
21611 (101) – biens sous-jacents	6 300.00 €		
2151 (60) – réseaux de voirie	6 000.00 €		
2132 (112) – bâtiments privés	24 500.00 €		
Total dépenses	36 800.00 €	Total recettes	36 800.00 €

7. Signature d'une convention avec le CDG 17 pour l'adhésion aux missions facultatives

Monsieur le Maire expose que,

Que conformément aux articles L. 452-40 et suivants du code général de la fonction publique le Centre de Gestion de la Charente-Maritime propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives.

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime a regroupé l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité ou l'établissement public à recourir à l'ensemble des missions facultatives. En revanche, elle lui permet d'avoir accès à l'ensemble des missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières, sans délibérer à chaque fois qu'elle souhaiterait bénéficier d'une prestation.

La majorité des missions facultatives proposée actuellement par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime sont reprises dans l'annexe de cette convention.

Seules certaines missions doivent continuer à faire l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique : médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, dispositif de signalement, protection sociale complémentaire.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention annexée à la présente délibération.

Questions diverses

Cabinet d'infirmier

Les travaux étant terminés, les infirmiers exercent depuis le 1^{er} octobre dans le nouveau Cabinet situé n° 16 rue de l'Eglise.

Manifestations diverses

11 octobre : Loto – Comité des Fêtes

20 octobre Concours Club Chevaux – Centre équestre

26 et 27 octobre Trail Angérien

Prochaines réunions :

Commission Epicerie : mercredi 16 octobre 2024

Conseil Municipal : mardi 05 novembre 2024

Séance levée à 21H32

La secrétaire de séance,
Rachel DRON

Le Maire,
Sylvain MARCHAL